

-----  
MINISTRE DE L'ECONOMIE  
DES FINANCES ET DU PLAN

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA  
PLANIFICATION ET DES POLITIQUES  
ECONOMIQUES

-----  
DIRECTION DE LA PREVISION  
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Dakar, le 10 août 2015

## **COMPTE RENDU DE CONFERENCE**

**Objet** : XX<sup>ème</sup> édition du « Point Economique de la DPEE » sur la vulgarisation de l'Instrument de Soutien à la Politique économique (ISPE)

Dans le cadre du « Point économique de la DPEE », un atelier consacré à la vulgarisation de l'ISPE s'est tenu le jeudi 06 août 2015 à l'Hôtel King Fahd Palace, à partir de 9h30mn, sous la présidence de **Monsieur Birima MANGARA, Ministre du Budget**. La rencontre a enregistré la participation des directeurs généraux et chefs de services, ainsi que des représentants des collectivités locales, du patronat, des partenaires techniques et financiers, des universités et centres de recherche ainsi que de la société civile. Le mot de bienvenue a été présenté par monsieur Pierre NDIAYE, Directeur général de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE). Monsieur NDIAYE a insisté sur l'importance que revêt la vulgarisation du nouveau programme triennal de réformes économiques et financières auprès des parties prenantes des réformes mais également vis-à-vis du public, alors que le Sénégal, qui a atteint un niveau élevé de gestion macroéconomique, s'est engagé avec le Fonds monétaire international (Fmi), dans un nouveau programme triennal de réformes.

Dans son discours d'ouverture, monsieur le Ministre a notamment souligné que, le Gouvernement, partant des multiples acquis dont ceux relatifs à la gestion macroéconomique et de la dette, ainsi qu'aux avancées en matière de climat des affaires, s'est engagé à impulser une nouvelle démarche à même de créer les conditions de réussite du Plan Sénégal Emergent (PSE), au regard du caractère déterminant qu'il revêt pour la marche vers l'émergence. C'est ce qui a présidé à l'élaboration par le Gouvernement, avec le soutien des partenaires du Fmi, du troisième programme ISPE, devant couvrir la période 2015-2017. Selon monsieur le Ministre, à l'image du PSE, cet ISPE marque un nouvel élan dans la mesure où il s'inspire des meilleures pratiques à l'échelle internationale. Le Sénégal, appuyé par les partenaires du Fmi, est en train de s'inspirer des meilleurs pratiques notamment auprès des pairs africains et d'autres d'aspiration, afin de réussir les réformes critiques et libérer le potentiel de croissance. Le nouvel ISPE est centré sur l'efficacité, aussi bien dans la gestion des finances publiques et l'exécution des projets d'investissement, qu'en matière de promotion de l'environnement des affaires. C'est le paradigme de ce nouvel ISPE, qui témoigne de l'engagement du Gouvernement en faveur des réformes, indispensables à l'atteinte des objectifs économiques et sociaux à moyen-long terme.

Il revenait à monsieur Serigne Moustapha SENE, Directeur de la Prévision et des Politiques économiques (DPEE), de faire une présentation des réformes économiques et financières prévues dans le mémorandum de l'ISPE 2015-2017. Il a d'abord rappelé que le Conseil d'administration du Fmi a approuvé, jusque-là, les revues au titre de l'ISPE, en 2007-2010 et en 2011-2014. Des progrès importants ont été enregistrés en matière de gestion des finances publiques mais des lenteurs dans l'exécution de certaines réformes majeures ont bridé la croissance. Les réformes n'ont pas véritablement permis de stimuler la croissance et de réduire la pauvreté et les inégalités. En revanche, le PSE consolide les acquis de stabilité macroéconomique, et cherche à réaliser la transformation structurelle de l'économie en accélérant, élargissant et approfondissant les réformes structurelles pour une croissance forte, durable et inclusive. Le portage politique au sommet de l'Etat aidant, le nouveau paradigme pro émergence porte sur « comment faire ? », considérant que toutes les réformes phares ou prioritaires sont déjà clairement définies dans le PSE.

Monsieur le Directeur a ensuite présenté la typologie des réformes ISPE-PSE qui se déclinent ci-après. D'abord, la restauration des marges de manœuvre budgétaires pour mieux accompagner la bonne dynamique de croissance et préparer la riposte face aux vents qui soufflent en sens opposé : élargissement de l'assiette et modernisation de l'administration fiscale, rationalisation des dépenses courantes, efficacité de l'investissement public, gestion de la dette, etc. Par ailleurs, des réformes sont centrées sur la gestion des finances publiques et la gouvernance économique telles que la mise en pratique des nouvelles directives communautaires (UEMOA), la réforme de l'administration publique, l'information comptable, budgétaire et financière ou l'articulation entre le budget et le calendrier politique. En termes opérationnels, dans le domaine des finances publiques, la forte hausse de la commande publique, notée ces dernières années, témoigne d'un volontarisme budgétaire. Toutefois, les impacts sur la croissance laissent à désirer. A cet égard, l'institutionnalisation de la réserve de précaution en gestion constitue une avancée de taille au sens de l'allocation d'une partie du budget suivant une procédure compétitive assise sur la mise en œuvre de réformes. Enfin, la troisième catégorie de réformes dans le cadre de l'ISPE de troisième génération concerne le développement du secteur privé où l'accent est mis sur l'accompagnement du secteur privé national, dont le dynamisme constitue un bon baromètre d'attractivité du pays envers les IDE, en cohérence avec les ambitions du programme du Gouvernement d'accélérer l'insertion dans les échanges mondiaux avec, à la clé, l'exportation de biens à services à plus grande valeur ajoutée.

Monsieur SENE a terminé sa présentation par les facteurs de risque, les perspectives pour le mémorandum à très court terme et a formulé des recommandations.

A la suite de la présentation, monsieur le Ministre a demandé aux différentes administrations de faire le point sur les réformes qui les concernent, en insistant sur les éventuels blocages. Cet exercice aiderait les services de la DGPPE à mettre à jour la matrice de réformes avant la mission de septembre 2015.

D'une manière générale, les différents intervenants ont réaffirmé leur engagement à respecter les mesures contenues dans le mémorandum des politiques économiques et financières. Il existe déjà une collaboration étroite entre toutes les parties impliquées, notamment lorsque surviennent des blocages qui ralentissent le rythme de réalisation des réformes. Toutefois, Monsieur le Ministre a demandé aux administrations parties prenantes des réformes d'améliorer le fonctionnement des cellules de réformes et d'œuvrer à les rendre interactives.

En matière de recettes, les impôts et la Douane ont fait le point sur les mesures en cours et à court terme, notamment en matière de collecte de recettes. Quant au Trésor, il a fait part des dix-huit mesures qui le concernent, dont trois structurelles. Un nombre de sept contrats de performance ont été signés avec le secteur parapublic et une dizaine seront finalisés d'ici à la fin de l'année.

Les autres intervenants ont insisté sur l'urgence d'accélérer les réformes dans le contexte favorable né du PSE. Le renforcement de l'attractivité de l'économie et la territorialisation des politiques exigent, ont-ils rappelé, des mesures de rupture. Il a été salué l'engagement, depuis quelques années, des administrations pour une meilleure transmission des informations.

Il a été mis également en évidence le faible niveau de concrétisation des intentions d'investissements. A cet égard, il y a lieu de consolider les avancées qui ont valu à notre pays d'intégrer le top dix des meilleurs performeurs mondiaux. Le constat est que beaucoup d'investisseurs visitent le Sénégal, mais le taux de réalisation des intentions d'investissement n'est pas à la mesure des attentes. Relativement à la promotion du privé national, des participants ont proposé de s'inspirer de l'exemple de certains pays africains dont les gouvernements exigent la fabrication locale de quelques composantes dans les grands projets d'infrastructures exécutés par les multinationales.

De même, il a été suggéré la mise à jour plus régulière des informations sur les études de faisabilité disponibles. Mieux, la mutualisation des structures dédiées aux analyses et au choix des projets a été recommandée par quelques participants alors que d'autres ont proposé la création d'une structure exclusivement dédiée aux études de faisabilité. Le Ministère de la promotion des investissements et des partenariats a rappelé le nombre important de projets PPP qui sont en recherche de financement. Dans le même ordre d'idées, étant donné la fongibilité du budget, les projets structurants ont besoin d'engagements pluriannuels assortis d'une planification budgétaire sur toute la durée des projets.

Par ailleurs, la Direction générale des Finances a souligné que la masse salariale s'est accrue principalement à travers le recrutement et les mesures catégorielles prises au bénéfice des agents de l'Etat. En 2009-2010, il a été enregistré une forte hausse des salaires qui a renchéri le coût par travailleur nouvellement recruté. Parmi les nombreuses causes imputables à l'augmentation de la masse salariale, figurent les rappels payés aux agents qui ont beaucoup évolué depuis 2001. D'où la

nécessité pour le Ministère des finances, en collaboration avec les ministères sectoriels, d'adopter des réformes dans ce domaine. Quelques propositions ont été formulées par certains participants.

D'autres intervenants ont proposé la centralisation du pilotage des grandes réformes, à l'instar de ce qui se fait en matière de réformes économiques et financières dans le cadre de l'ISPE.

En outre, l'intégration dans l'ISPE d'un indicateur portant sur l'impact de l'investissement public sur la croissance, des indicateurs d'inclusion financière ou des indicateurs ayant trait à l'employabilité des jeunes, serait souhaitable.

Toujours en termes de propositions, certains participants ont souhaité que le Ministère des Finances délivre des garanties souveraines pour des projets dont la rentabilité est « presque » garantie, si l'on considère les conditions actuelles et les évolutions attendues à moyen terme de la demande solvable ; c'est le cas de l'horticulture.

S'agissant du financement des activités productives, tendon d'Achille de l'économie, les nouvelles structures (FONGIP, FONSI et BNDE) ont souhaité disposer davantage de ressources financières pour accompagner l'investissement productif. L'effet de levier attendu est d'autant plus nécessaire que les taux d'intérêt ainsi que les conditions d'accès aux crédits dans les banques commerciales ne sont pas encore favorables à l'investissement. Le fait de mieux associer ces nouvelles structures dans les négociations sur le financement des projets de développement négociés par l'Etat serait bénéfique. Un cadre permanent de concertation entre ces entités et l'Etat permettrait également à celles-ci d'être plus opérationnelles.

Quant à la BCEAO, elle a notamment informé de la création d'une cellule de financement PME-PMI dont l'opérationnalisation devrait améliorer le financement de cette catégorie d'entreprises. Les PME-PMI seront moins contraintes par les fonds propres. Le bureau d'information sur le crédit sera également bientôt opérationnel.

Le Directeur général et le Directeur ont apporté des éléments de réponse relativement à certaines préoccupations. En tout état de cause, la DGPPE s'est félicitée des propositions et a promis d'en tenir compte pour améliorer la rédaction du projet de memorandum. Comme de coutume, la DPEE va transmettre aux administrations impliquées des lettres pour recueillir les nouvelles mesures qu'elles comptent proposer pour les discussions au titre de la mission de revue prévue en septembre.

**Monsieur le Ministre du Budget a clôturé la réunion** en exhortant toutes les structures impliquées à ne ménager aucun effort pour que toutes les réformes, surtout les repères structurels, soient réussies. C'est seulement à ce titre que le programme appuyé par le Fmi jettera les bases d'une nouvelle dynamique de croissance et de développement économique et social.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13h00mn.**